



1148
★
26/05/2015

Cabinet

Leader parlementaire de l'opposition officielle

Québec, le 26 mai 2015

Monsieur Michel Bonsaint
Secrétaire général de l'Assemblée nationale du Québec
Édifice Pamphile-LeMay
Bureau 2.50
Québec (Québec) G1A 1A3

Monsieur le Secrétaire général,

Nous souhaitons pouvoir débattre le mercredi 27 mai 2015, à la période prévue à cet effet, de la motion jointe en annexe par le député de Jonquière.

Je vous remercie à l'avance de votre collaboration et vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur de cabinet,

Rafaëlle Perron pour Simon Lajoie



AFFAIRES INSCRITES PAR LES DÉPUTÉ(E)S DE L'OPPOSITION

(Article 97 RAN)

11/148
26/05/2015

« Que l'Assemblée nationale prenne acte qu'actuellement le Québec n'a pas pleine juridiction sur les infrastructures de compétence fédérale;

Que l'Assemblée nationale constate que dans les dossiers de l'agrandissement du Port de Québec, du projet de pipeline Énergie Est, de l'inversion de la ligne 9B d'Enbridge et du transport du pétrole par voie ferroviaire et maritime, le Québec se retrouve locataire sur son propre territoire;

Que l'Assemblée nationale affirme la primauté de la compétence du Québec en matière d'environnement. »
